

SST - Sauveteur secouriste du travail formation préalable

OBJECTIFS :

A la fin de la formation de sauveteur secouriste du travail SST (secourisme en entreprise SST), le participant sera capable de connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Le rôle du sauveteur-secouriste du travail : Apporter les premiers secours à une personne en cas d'urgence sur le lieu de travail dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS :

Tout salarié
Aucun prérequis

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Moniteurs SST à jour de leur Maintien/Actualisation des Compétences (MAC) certification INRS

Le formateur a obligatoirement une activité pratique dans le domaine des premiers secours (sapeur pompier, secouriste, infirmier(e)...) et possède une expérience sur le terrain

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage et des cas concrets. Cette formation SST obligatoire (sauveteur secouriste du travail) est essentiellement pratique et la plus proche possible du terrain. Une clé USB est remise en fin de formation à chaque participant avec toutes les diapositives de la formation.

MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE :

Défibrillateur de formation avec accessoires
Lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (mannequin RCP adulte, mannequin RCP enfant, mannequin RCP nourrisson)
Divers matériels pour la réalisation des cas concrets
Matériel d'entretien des mannequins et accessoires

DUREE, EFFECTIFS :

2 jours, 14 heures.
Nombre de places maximum par action : 10 stagiaires maximum.

PROGRAMME :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention
- 2- Etre capable de réaliser une protection adapté
- 3- Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à

SST - Sauveteur secouriste du travail formation préalable

obtenir

- 4- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 5- Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- 6- Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 7- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- 8- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRÉCIATION DU RÉSULTAT :

Feuille d'émargement

Attestation de fin de formation

La formation comporte une évaluation réalisée tout au long de la formation. L'évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'INRS, délivré par l'organisme formateur (certificat sauveteur secouriste du travail). A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

Cette formation fait l'objet d'un maintien/actualisation des compétences obligatoire (MAC) (Anciennement « Recyclage »)

Questionnaire d'évaluation de la formation

MAINTIEN / ACTUALISATION DES COMPÉTENCES (ANCIENNEMENT RECYCLAGE):

Le certificat de SST (certificat sauveteur secouriste du travail) est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre une session de maintien et d'actualisation de ses compétences de SST pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Depuis le 1er janvier 2011, dans le cas où ce maintien/actualisation des compétences ferait défaut, le SST perd sa « certification SST » mais en aucun cas son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du code pénal). La validation d'une session de maintien et d'actualisation de ses compétences lui permettra de recouvrer sa « certification de SST » et une nouvelle carte de SST lui sera délivrée.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES:

Secours Prévention est un organisme de formation habilité par l'INRS sous le numéro : 2094/2012/SST-1/12

La formation est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS

Le titulaire du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé

SST - Sauveteur secouriste du travail formation préalable

détenir l'unité d'enseignement

« Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) », conformément à la réglementation en vigueur.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :

Selon l'article R. 4224-15 du code du travail français :

En France, la présence de secouristes est obligatoire. « Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes au moins pendant plus de quinze jours, où sont effectués des travaux dangereux, un membre du personnel doit avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. »

Source : Ministère du Travail

Le secouriste formé au SST peut, sur le lieu de travail, se signaler avec le logo SST, en posant un autocollant sur sa porte de bureau, casier, sur son casque ou bien avec une pièce cousue sur le vêtement de travail.

La présence d'un sauveteur-secouriste est obligatoire dans les ateliers où des travaux dangereux sont effectués ainsi que dans les chantiers dangereux où travaillent au moins 20 personnes pendant plus de 15 jours. Les sauveteurs-secouristes du travail doivent représenter 10 à 15% des effectifs du chantier ou de l'atelier.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS :

- La formation comporte une évaluation formative réalisée tout au long de la formation et certificative au moment des cas concrets.
- L'évaluation donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'INRS, délivré par l'organisme formateur.

SANCTION VISEE :

Attestation de formation

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable de la part du ou des formateurs.

INDICES QUALITE :

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction de la formation : 98%

Code CPF de la formation :

Débouchés possibles de la formation : Pas de débouchés métier sur cette formation

Accessibilité : Centre de formation adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite

Toutes nos formations peuvent être adaptées à toute situation d'handicap ou toutes difficultés

Contactez nous pour plus de renseignements

Délai d'accès : + ou - 30 Jours

SST - Sauveteur secouriste du travail formation préalable

PRIX :

Prix de vente catalogue : 190.00 HT soit 228.00 TTC

POSSIBILITE DE FINANCEMENT :

Nous sommes Datadocké, l'ensemble de nos formations sont finançables par vos OPCO et par votre compte personnel de formation (CPF)

Possibilité de paiement en plusieurs fois pour les demandeurs d'emploi en financement individuel.

Possibilité de faire un plan de formation annuel avec financement du plan de formation par paiement mensuel (étalement sur 12 mois), contactez notre secrétariat au 04 94 28 19 17 pour en savoir plus (soumis à validation CREDITSAFE).